

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 694

présenté par

M. Charles de Courson, M. Falorni, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,
Mme De Temmerman, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher,
Mme Pinel et M. Simian

ARTICLE 15

Au début de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« Sous réserve des engagements internationaux de la France, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La formulation « sous réserve des engagements internationaux de la France » rend les dispositions de l'article inapplicables à chaque fois qu'une des nombreuses conventions internationales signées entre la France et des Etats tiers contredira cet article de loi. Ainsi l'article est rendu peu effectif, c'est pourquoi nous souhaitons supprimer cette réserve pour rend l'article pleinement applicable.